



Non renouvellement de contrat = démission

Par **lulu62**, le **16/04/2009** à **11:20**

Bonjour,
lulu62
[Voir ses messages](#)
Nouveau membre

Inscrit : 16/04/2009

Messages : 1 Pas-de-Calais, Le 16/04/2009 11:13

bonjour.

je suis dans la meme situations que orane. mon contrat se termine cette année scolaire (après 5 renouvellement). si je comprends bien: nous pouvons prétendre à des indemnités chômage mais licenciements ? si oui

quel type de lettre dois je envoyer à l inspection academique? avec accusé de reception je suppose? quelles demarches devons nous faire? quelle serait la durée de droit aux indemnités chômage? pourrais je prétendre cumuler ces indemnités et les cheques emploi services (mode de paiement de mes gardes d enfants extra scolaires chez l employeur).
merci de vos reponses. cordialement